

C'est tant mieux, surtout que le ministre a décidé de dépenser sept millions de dollars, puisés à même les deniers publics, pour expliquer aux contribuables à quel point est mauvaise une taxe qui ne plaît à personne. Il n'a pas à convaincre la population, mais il a tout de même décidé d'agir ainsi.

Il est intéressant de noter que, en 1984, l'année où les conservateurs ont accédé au pouvoir, le gouvernement du Canada tirait 19 p. 100 de ses recettes des taxes à la consommation. Depuis, chacun des budgets des conservateurs a fait grimper les taxes à la consommation, qui représentent maintenant 25 p. 100 des recettes totales de l'État. En moins de cinq ans, ces taxes ont passé de 19 à 25 p. 100 des recettes de l'État. Imaginez ce que les conservateurs pourront accomplir si jamais ils sont réélus pour un troisième mandat. Ce serait tellement terrible que j'ose à peine y penser. Je suis pourtant bien persuadé que les Canadiens, dans leur grande sagesse, nous éviteront un tel malheur.

Les conservateurs n'ont pu présenter un seul budget sans y insérer le genre de changements que prévoit l'article 3 du projet de loi C-20, C'est quand même incroyable de voir le ministre, celui-là même qui est d'avis que la taxe sur les ventes des fabricants fait subrepticement disparaître des emplois, présenter à la Chambre le projet de loi C-20 dans le but d'augmenter cette taxe d'environ 12 p. 100. C'est vraiment incroyable.

• (1550)

Le ministre des Finances conseille à la Chambre de faire passer la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100, ce qui représente une augmentation d'environ 12 p. 100. Encore une fois, je le répète, il s'agit d'une augmentation de recettes d'environ 270 millions de dollars pour le gouvernement découlant de cette taxe détournée sur les ventes des fabricants. Ces 270 millions de dollars représentent les emplois vraisemblablement supprimés par cette taxe qui subrepticement fait disparaître les emplois.

Aussi je dois l'admettre, il semble y avoir, je ne dirai pas de l'hypocrisie—je ne peux pas croire que le ministre des Finances soit capable d'hypocrisie flagrante—mais peut-être il ne serait pas trop sévère de laisser entendre qu'il régit une certaine confusion, étant donné en particulier que depuis l'entrée en fonction de l'actuel ministre des Finances aucun budget, qui ne comportait pas une augmentation de la taxe sur les ventes des fabricants, n'a été adopté.

En effet, en commençant en 1984, lors de l'élection et de l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la taxe sur les ventes des fabricants était de 9 p. 100. Dans leurs cinq

courtes années au gouvernement, ils ont augmenté de 50 p. 100 cette taxe destructrice silencieuse d'emplois. C'est incroyable. Ils disent et professent une chose et pourtant bizarrement ils font autre chose.

Quelle conclusion pouvons-nous en tirer? Devons-nous peut-être tirer un enseignement de ce que nous savons des Conservateurs, à savoir qu'ils déclarent avec enthousiasme une chose pendant qu'ils font exactement le contraire, et l'appliquer aux autres garanties qu'ils nous offrent à propos de la taxe sur les produits et services? À votre avis, monsieur le Président, serait-il opportun que nous le fassions? Je le pense, parce que manifestement un gouvernement capable d'augmenter tous les ans la même taxe qui, d'après les conservateurs aujourd'hui, est mauvaise et doit être supprimée, est très capable d'augmenter ensuite tous les ans de la même manière la taxe initiale sur les produits et services. Par conséquent même si, d'après M. Blenkarn, nous obtenons une TPS initiale de 4,5 p. 100, si l'on peut se baser sur ce qui s'est passé pour la taxe sur les ventes des fabricants, elle aura atteint 9 p. 100 en moins de deux ans, et Dieu sait où cette augmentation s'arrêtera, si elle s'arrête jamais.

Le conseil donné à la Chambre, contenu dans la motion n° 4, consistant à supprimer ces articles de la disposition 3 du projet de loi qui permet de faire passer la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100, est très sage et je le recommande à toute la Chambre parce que, nous, au moins de ce côté-ci, pensons sérieusement que cette taxe détruit silencieusement les emplois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kamloops (M. Riis)—L'économie—Le rapport du *Conference Board*—La taxe de vente nationale—L'impact sur l'investissement des entreprises; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Les pêches—Les répercussions de l'Accord de libre-échange sur le Canada atlantique—La crise du secteur des pêches dans la région de l'Atlantique; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—Les transports—Les répercussions du plan d'entreprise de VIA Rail—La position du gouvernement.